



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
1^{er} juin 2015
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel
Quarante-troisième session
Vienne, 23-25 juin 2015
Point 11 de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives aux organisations
intergouvernementales, non gouvernementales,
gouvernementales et autres

Renseignements concernant des organisations intergouvernementales

Note du Directeur général

La présente note fournit des renseignements sur la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission économique eurasiennne, deux organisations intergouvernementales qui ont exprimé le désir de conclure des accords établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

1. En application du paragraphe 8 des Directives établies par la Conférence générale (décision GC.1/Dec.41) au sujet des accords régissant les relations avec d'autres organisations, le présent document fournit, en annexe, des renseignements sur la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission économique eurasiennne, qui ont exprimé le désir de conclure des accords établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

Mesures à prendre par le Conseil

2. Le Conseil voudra peut-être autoriser le Directeur général, conformément au paragraphe 9 de l'annexe de la décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, à conclure un accord établissant des relations appropriées avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission économique eurasiennne, en se fondant sur les renseignements donnés à l'annexe du présent document.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 10 juin 2015.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Annexe

Banque européenne d'investissement (BEI)

Rappel

Fondée à Bruxelles en 1958 lors de l'entrée en vigueur du Traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (BEI) a été transférée à Luxembourg en 1968. La BEI est l'unique banque détenue par les États membres de l'Union européenne et représentant leurs intérêts. Elle collabore étroitement avec d'autres institutions de l'UE à la mise en œuvre des politiques européennes.

Mission

La BEI, soutenant les objectifs stratégiques de l'UE, fait actuellement de la croissance et de l'emploi ses priorités absolues. Pour optimiser les effets de son action, elle accorde des prêts à l'appui de projets viables et fournit des conseils sur les aspects techniques et financiers. L'accès des PME aux financements, l'innovation et les compétences, les infrastructures stratégiques et l'action en faveur du climat constituent ses domaines d'intervention clefs.

Les activités de la BEI dans le reste du monde reflètent les priorités de l'UE en matière de politique extérieure et la Banque fait équipe avec les institutions européennes. Elle intervient principalement dans les pays préadhésion et les pays voisins de l'Est et du Sud, mais également dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en Asie et en Amérique latine. L'accent est mis sur le développement du secteur privé local, les infrastructures socioéconomiques et les projets ayant trait à l'action en faveur du climat.

Membres

Les actionnaires de la BEI sont les 28 États membres de l'Union européenne.

Structure organisationnelle

La BEI compte quatre organes officiels:

- Trois organes décisionnels: le Conseil des Gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité de direction;
- Un organe de contrôle: le Comité de vérification.

Financement

La participation de chaque État membre au capital de la BEI correspond approximativement à son poids économique dans le PIB de l'UE. La BEI se procure l'essentiel des fonds qu'elle prête en émettant des obligations sur les marchés internationaux de capitaux. Son excellente cote de crédit lui permet d'emprunter à des taux attractifs. Les produits d'emprunt de la BEI sont souscrits par des investisseurs institutionnels et des petits investisseurs dans le monde entier.

Coopération avec l'ONUDI

Les activités de coopération suivantes ont été recensées:

a) Activités destinées à soutenir l'investissement, notamment la réalisation d'analyses sectorielles et sous-sectorielles en vue d'éclairer les décisions et politiques d'investissement; promotion d'un dialogue public-privé sur les questions relatives aux politiques d'investissement; services de conseils et d'assistance techniques concernant le recensement, la formulation, la supervision, le contrôle et l'évaluation des opérations d'investissement financées par la BEI;

b) Diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans les domaines du développement industriel, de la normalisation et du développement du secteur privé, en particulier des chaînes de valeur et des groupements d'entreprises, par l'intermédiaire des réseaux de l'ONUDI et de la BEI;

c) Facilitation et coordination des opérations (en particulier des partenariats public-privé), notamment assistance technique pour l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination des stratégies de développement industriel.

Relations avec d'autres organisations gouvernementales et intergouvernementales

La BEI entretient une collaboration étroite principalement avec des institutions européennes telles que le Parlement européen et la Commission européenne. Elle s'appuie également sur un partenariat solide avec des banques et des institutions financières de l'ensemble des États membres de l'UE ainsi qu'avec des institutions implantées dans les pays où son mandat l'autorise à intervenir, par exemple la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

Adresse du siège

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Téléphone: +352 43791
Télécopie: +352 437704
Courrier électronique: info@eib.org

Chef de l'organisation

M. Werner Hoyer
Président

Attachée de liaison auprès de l'ONUDI:

M^{me} Heike Ruettgers

Chef de division

Département de la gestion de portefeuille et de la stratégie – Facilité
d'investissement pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Téléphone: +352 43 791

Courrier électronique: h.ruettgers@eib.org

Commission économique eurasienne

Rappel

La Commission économique eurasienne a été créée le 2 février 2012 en tant qu'organisme supranational de réglementation de l'Union économique eurasienne. Ses activités portent essentiellement sur la défense des intérêts de la communauté eurasienne dans le cadre d'une initiative intégrée qui veut que les intérêts nationaux ne l'emportent pas sur ceux de la communauté. Actuellement, la Commission économique eurasienne compte quatre pays membres et toutes les décisions sont prises en commun et ont force obligatoire sur le territoire des États membres de l'Union économique eurasienne.

Mission

La Commission économique eurasienne participe activement à la coopération internationale afin de mettre en avant la vision de la communauté eurasienne et d'associer à ses processus d'intégration des partenaires clés d'Europe et de la région Asie-Pacifique. Les principales activités de la Commission portent notamment sur:

- La mise en place de régimes commerciaux applicables aux pays en développement;
- Les statistiques relatives au commerce extérieur et aux échanges mutuels;
- Les politiques macroéconomiques et énergétiques;
- Les subventions industrielles et agricoles;
- Les échanges mutuels en matière de services et d'investissement.

Membres

La Commission économique eurasienne compte actuellement quatre membres: l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan.

Structure organisationnelle

La Commission économique eurasienne a un Conseil de 12 membres (3 représentants de chaque État membre), ainsi que 23 départements et 18 comités consultatifs. Les membres du Conseil et les départements assurent la coordination avec les organismes publics dans leurs domaines de compétence respectifs.

Financement

Le budget de la Commission économique eurasienne est financé par les contributions de ses États membres, approuvées par les chefs d'États concernés.

Coopération avec l'ONUDI

Dans le cadre de leurs domaines de compétence respectifs, la Commission économique eurasienne et l'ONUDI prévoient de mener des activités de coopération dans les domaines suivants:

- a) Services d'appui à l'entrepreneuriat, à l'investissement et aux technologies pour les petites et moyennes entreprises;
- b) Innovation, échange de connaissances et transfert de technologie;
- c) Renforcement des capacités commerciales, notamment au moyen de programmes visant à assurer le respect des normes en vigueur sur les marchés et la mise en place d'infrastructures d'assurance et de contrôle de la qualité;
- d) Environnement et énergie, notamment promotion d'une production plus propre et économe en ressources, de la gestion de l'eau et des déchets, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique;
- e) Renforcement des capacités d'appui au développement des infrastructures commerciales de la région, telles que parcs et pôles industriels, systèmes régionaux d'innovation et groupements d'entreprises.

Relations avec d'autres organisations gouvernementales et intergouvernementales

La Commission économique eurasienne est dotée du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et a signé un mémorandum d'accord avec les organismes suivants du système des Nations Unies: Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale pour les migrations (OIM). La Commission économique eurasienne a également conclu des accords de coopération avec, entre autres, l'Union internationale des transports routiers (IRU), la Banque eurasienne de développement, la Confédération générale des syndicats et le Comité inter-États de l'aviation.

Adresse du siège

Letnikovskaya St. 2-2
115114, Moscou
Fédération de Russie
Téléphone: +7 (495) 669 24 00, poste 4133
Télécopie: 8 (495) 669 24 15
Courrier électronique: info@eecommission.org

Domiciliation et adresse postale:
Smolenskiy Blvd. 3/5 – 1
119121, Moscow
Fédération de Russie

Chef de l'organisation

Son Excellence M. Viktor Borisovich Khristenko
Président du Conseil

Attaché de liaison auprès de l'ONUDI:
Son Excellence M. Sergey Sergeevich Sidorskiy
Membre du Conseil en charge de l'industrie et de l'agriculture
Téléphone: 8 (495) 669 24 08